



Sainte-Cécile-de-Milton

**AVIS PUBLIC
DE CONSULTATION PUBLIQUE**

Projet de règlement 684-2026 amendant le règlement de zonage 560-2017

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 684-2026 modifiant le règlement de zonage 560-2017, sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton.

AVIS est donné de ce qui suit :

- 1- Lors de la séance publique tenue le 11 mai 2026, le conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton a adopté le projet de règlement 684-2026 amendant le règlement de zonage 560-2017.
 - 2- Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, un avis est par les présentes donné, **qu'une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement sera tenue le 8 juin 2026 à 18 heures au centre communautaire, sis au 130 rue Principale à Sainte-Cécile-de-Milton.**
 - 3- En résumé, le projet de règlement 684-2026 vise à :
 - Autoriser l'usage P3 (Utilité publique) relatif à l'électricité dans le territoire de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton.
 - 4- Au cours de l'assemblée publique de consultation, le projet de règlement sera expliqué et les personnes ou les organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci peuvent le faire.
 - 5- Les personnes et les organismes intéressés à s'exprimer sur ce projet de règlement, peuvent aussi adresser leurs commentaires par écrit au conseil, du 20 mai au 1^{er} juin 2026, lesquels commentaires écrits pourront être postés et adressés à :
- Michel Larouche**
Directeur général et greffier-trésorier
112, rue Principale
Sainte-Cécile-de-Milton (Québec) J0E 2C0
ou par courriel à l'adresse suivante : direction@miltonqc.ca
- 6- Le projet de règlement 684-2026 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.
 - 7- **Le projet de règlement peut être consulté au bureau du soussigné à l'Hôtel de Ville, situé au 112 rue Principale à Sainte-Cécile-de-Milton, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, le lundi, mercredi et jeudi; et de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h30 le mardi, sauf durant les jours fériés, ou sur le site Internet de la municipalité au <https://miltonqc.ca/>, à la section « Municipalité-Règlements municipaux, Projets de règlements ».**
 - 8- À la suite de la consultation publique et de la consultation écrite, le conseil municipal adoptera, lors de la séance ordinaire du 15 juin 2026, le second projet de règlement 684-2026, dont les dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton, ce 19^e jour du mois de mai de 2026.

Michel Larouche
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Michel Larouche, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut conformément à la loi, et en affichant une copie à chacun des trois endroits désignés par le conseil, le 19 mai 2026, entre 8 heures et 21 heures.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 19^e jour du mois de mai de 2026.

Michel Larouche
Directeur général et greffier-trésorier